



Quelle
démarche
environnementale
choisir ?



Difficile de s'y retrouver face aux différentes démarches existantes ! La Chambre d'Agriculture vous aide à faire le bon choix en ciblant votre objectif et les moyens que vous êtes prêt à y consacrer (temps, implication des salariés, coût...).



une démarche régionale qui va à l'essentiel

Porté par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, ce dispositif est basé sur un référentiel de 10 mesures autour de la fertilisation, des bonnes pratiques phytosanitaires, de la gestion des effluents et de la biodiversité.



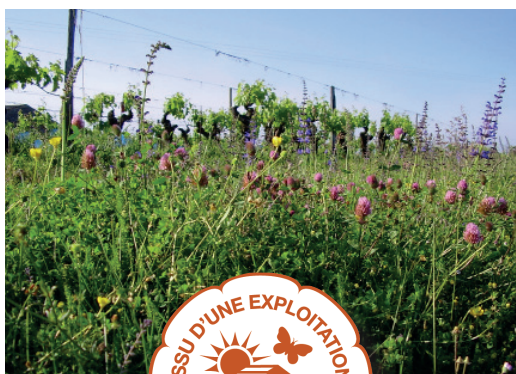
- Certification reconnue au niveau national

- Obtention rapide (2 à 3 mois)
- Coût limité (aides du Conseil Régional)



- Un accompagnement personnalisé avec visites sur votre exploitation
- Un référent disponible tout au long de votre engagement

Contacts : ADAR de votre secteur ou
y.montmartin@gironde.chambagri.fr



une démarche permettant de valoriser le produit

Mise en place suite au Grenelle de l'environnement, la certification HVE est basée sur des objectifs de résultat via des indicateurs qui évaluent la performance environnementale.



- Valorisation de son exploitation avec le logo HVE sur la bouteille

- Suivi des indicateurs pour le pilotage de l'exploitation
- Coût et temps limités



- Un accompagnement collectif
- Une formation éprouvée : 100 % de satisfaction et 100 % de réussite à l'audit

Contact : Yann Montmartin – 06 85 03 92 83
y.montmartin@gironde.chambagri.fr



au service de la vigne, de la Terre et des hommes

Au centre du projet Terra Vitis, trois piliers du développement durable : l'environnement, le social et l'économie.



- Reconnaissance en France et à l'export

- Communication sur la bouteille
- La force d'un réseau observations, partage, entraide
- Certification officielle reconnue par le Ministère de l'Agriculture et validée par un organisme indépendant



- Un suivi par une animatrice dédiée au réseau Terra Vitis Bordeaux
- Un réseau de 500 adhérents

Contact : Stéphanie Florès – 06 23 93 59 18
s.flores@gironde.chambagri.fr



une démarche de progrès à l'échelle de la filière

A l'initiative du CIVB, le SME des vins de Bordeaux est une démarche collective qui s'appuie sur la norme Iso 14001 et prend en compte l'ensemble des activités de l'entreprise.



- Echanges au sein d'un groupe de participants

- Optimisation du fonctionnement de votre entreprise
- Veille sur les évolutions réglementaires
- Certification ISO 14001



- Un réseau d'animateurs et d'assistantes agréés

Contact : Annabel Garçon – 06 08 35 37 15
a.garcon@gironde.chambagri.fr

La Chambre d'Agriculture vous accompagne dans

vos démarches réglementaires et administratives

- Contrôle des pulvérisateurs
- Gestion des effluents vitivinicoles
- Plan d'épandage
- Collecte de déchets ADIVALOR
- Déclaration ICPE
- Zone vulnérable et Natura 2000
- Etude d'impact et d'incidences environnementales
- Enregistrement de votre traçabilité avec Mes P@rcelles

vos pratiques phytosanitaires

- Réglage et conseil personnalisé pour l'utilisation de votre pulvérisateur
- Animation de nombreux réseaux de viticulteurs engagés dans le cadre du plan Ecophyto
- Diagnostic spécifique en zone sensible

vos dossiers d'aides financières

- Dispositif d'aides régionales PVE pour obtenir jusqu'à 40 % d'aides sur vos investissements viticoles
- Aides de l'Agence de l'Eau pour la mise aux normes des effluents de chai
- Infrastructures agro-écologiques

La Chambre d'Agriculture c'est aussi un réseau d'antennes de proximité à votre service sur tout le département.



Réalisé et imprimé par PAO/CA 33 - Septembre 2017 - Crédit photos : CA33 / Alban Gilbert / INRA / Karolina - @ConceptWoi

Chambre d'Agriculture de la Gironde
Service Vigne et Vin
Vinopôle Bordeaux-Aquitaine
39 rue Michel Montaigne - CS 20115
33295 Blanquefort Cedex
Tél. 05 56 35 00 00
vigne-vin@gironde.chambagri.fr
www.gironde.chambagri.fr